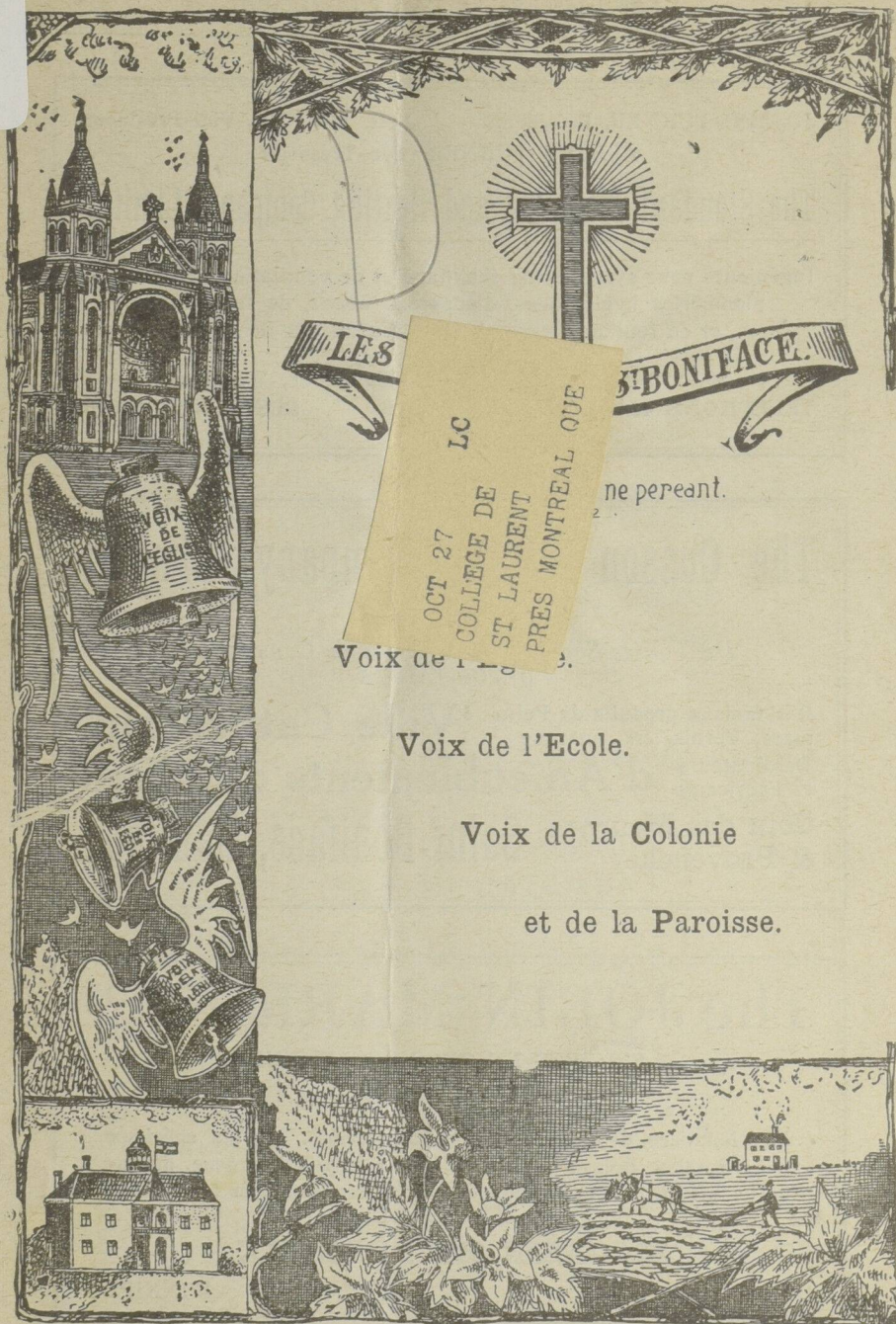




Voix de l'Ecole.

Voix de la Colonie

et de la Paroisse.

JOSEPH TURNER, Président

J. R. TURNER, Vice-Président

ALBERT TURNER, Sec.-Trésorier

The Standard Plumbing and Heating Company, Limited

Ingénieurs pour systèmes de chauffage et de ventilation. Poseurs de plomberies hygiéniques, d'appareils à gaz, de ferblanterie et de feuilles de métal. Prix fournis sur demande.

290-292 Ave Graham, Edifice Columbus, Winnipeg
TELEPHONE 44 906

RESIDENCE 47 890

The Cusson Lumber Company, Limited

MARCHANDS

De Toutes Sortes de Matériaux de Construction

DEPOSITAIRES

Des fameux produits de Peintures, Vernis, etc., marque

Dessinateurs
et Fabricants

'Ville Cathedrale'
d'Ameublements d'Eglises

Coin des Meurons
& Provencher

Saint-Boniface, Manitoba

The JOBIN MARRIN CO., Limited

EPICIERS EN GROS SEULEMENT

Correspondance en Français

Marchandises de qualité à prix raisonnable. Agents spéciaux pour le tabac Boisvert et les célèbres biscuits Dufresne, de Joliette. Attention spéciale donnée aux correspondances françaises.

MAGASIN ET BUREAUX

158 Est, Rue Market

WINNIPEG

OU VA VOTRE ARGENT ?

Dépensez-vous tout ce que vous gagnez ? Il est toujours possible de faire quelques économies.

Economisez-vous autant que vous le pouvez ? Il est presque toujours possible d'économiser davantage. Ce qui compte, c'est l'épargne régulière.

Mettez de côté chaque semaine, chaque quinzaine ou chaque mois, une partie de votre salaire ou de vos revenus.

Ouvrez aujourd'hui un compte d'épargne à la

Banque Canadienne Nationale

Capital versé et réserve.....\$ 11,000,000

Actif, plus de\$139,000,000

SUCCURSALE A ST-BONIFACE

J.-H.-N. LEVEILLE, Gérant

::—:: Notre personnel est à vos ordres ::—::

GUERIT la Constipation et les Maux du Foie, du Rein et de l'Estomac ... OU PAS DE PAIEMENT !

Eddy's Herb Pill Co., placée au no 1227, Rue Walnut, Milwaukee, Wis., Manufacturiers, Vendeurs en gros et en détail, ont préparé une combinaison d'herbes d'autrefois, pures et choisies, arrangées en tablettes recouvertes de chocolat sous forme de pilules, un vrai et efficace remède pour tous les maux auxquels le corps humain est sujet. Nous avons tant de confiance dans nos Pilules de Pure Herbe d'Eddy que nous envoyons à toute personne qui nous écrit trois boîtes par la malle, pour \$1.25, pourvu que vous soyez satisfait après en avoir fait l'essai pendant dix jours. Si vous n'êtes pas satisfait, retournez les trois boîtes et aucune charge ne sera faite pour l'usage des dix jours. Ce remède a prouvé son efficacité en différentes manières. Il guérit les maux de tête, les douleurs dans les jointures et les membres, le rhumatisme, tous les maux de la femme, la faiblesse de la vessie, le mal de dos, les boutons, les furoncles, le vertige, l'accablement du sommeil, le calcul biliaire, les accès de toux, les maladies de la peau et de l'estomac, et toutes maladies provenant de l'impureté du sang. Brise instantanément un rhume et la toux. Garanti ne jamais faillir. Préviens la maladie. Bon pour les jeunes et pour tous les âges. Découpez cette annonce et mallez la découper. Joignez-y votre exacte adresse.

1227, RUE WALNUT

EDDY'S HERB PILL CO.,

MILWAUKEE, WIS.

VOUS
TROUVEREZ



AU
MAGASIN

ASHDOWN

La qualité supérieure dans toutes les lignes de Quincaillerie. Ce magasin a toujours donné entière satisfaction à ses clients. Aussi nous avons l'oeil à ce que notre réputation ne se perde jamais. Notre motto est : "LA BONNE MARCHANDISE A UN PRIX RAISONNABLE".

Poêles, Ustensiles de Cuisine émaillés; Argenterie, Coutellerie; Marchandises de Sport, de Chasse, de Pêche, etc. Equipements de Plombiers et de Charpentiers; Peintures; Huiles, etc.

M. V.-J. GUILBERT se fera comme toujours un véritable plaisir de servir de son mieux toute la clientèle de langue française.

TELEPHONE : A4831

ASHDOWN, Coin des rues Main et Banntyne, Winnipeg

LE JUNIORAT

Saint-Boniface - Man.

Collège apostolique des Missionnaires Oblats
de Marie Immaculée

Pour tous renseignements adressez-vous au

REVEREND PERE SUPERIEUR

122 avenue Provencher

Saint-Boniface, Man.

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLESIASTIQUE ET HISTORIQUE

Comprenant vingt-quatre pages et publiée le 15 de chaque mois
à Saint-Boniface, Manitoba

Abonnement: Canada, \$1.00 par an. E tats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 frs.

SOMMAIRE:—Suprême Congrégation du Saint-Office: Instruction sur la littérature sensuelle et sensuelle-mystique — Vicariat apostolique de Grouard — Le radio et les Esquimaux — La famille Taché et la Confédération — Mgr Grouard et la cause de Mgr de Mazenod — Paroles de théologien à méditer — Ce que femme veut... — Les Canadiens français et le rôle de l'Eglise dans l'Ouest — Incendie de la mission de Portage-la-Loche — Cas électoraux — "Une grande âme et une grande oeuvre" — "La Catholique d'action" — Ding! Dang! Dong! — R. I. P.

VOL. XXVI

JUILLET 1927

No 7

SUPREME CONGREGATION DU SAINT-OFFICE

*Instruction aux archevêques, évêques et autres Ordinaires sur
la littérature sensuelle et sensuelle-mystique.*

Parmi les maux les plus funestes qui, de nos jours, corrompent totalement la morale chrétienne et portent un immense préjudice aux âmes rachetées par le précieux Sang de Jésus-Christ, il faut stigmatiser surtout ce genre de littérature qui porte à la sensualité, aux passions mauvaises et à une espèce de mysticisme lascif. Il s'agit principalement de romans, de nouvelles, de drames, de comédies dont notre époque est incroyablement prolifique, et qui se répandent partout chaque jour davantage. Si ces genres littéraires pour lesquels beaucoup de lecteurs, et spécialement les jeunes gens, ont tant d'attrait, se maintenaient dans les bonnes limites de la pudeur et de l'honnêteté, non seulement ils pourraient être une récréation inoffensive, mais ils pourraient servir aussi à la formation morale des lecteurs. Malheureusement, on ne peut assez déplorer, comme on vient de le dire, le très grave dommage qui découle pour les âmes, de cet envahissement de livres, dont la fascination frivole n'a d'égale que l'immoralité. En effet, nombreux sont ces écrivains-là, qui peignent en couleurs vives l'obscénité, et méprisant toute règle et toute retenue, font des récits pornographiques, tantôt à mots couverts, tantôt crûment et cyniquement; ils décrivent, avec les plus subtils détails, les corruptions les plus dégradantes, et les revêtent de tous les charmes et de toutes les beautés du style, au point de ne rien laisser intact du domaine moral. On voit dès lors combien tout cela devient pernicieux, surtout pour les jeunes gens, chez qui

l'ardeur de l'âge rend la continence plus difficile. Ces ouvrages, souvent peu importants, et qui circulent entre toutes les mains avec une étonnante rapidité, semant fréquemment jusque dans les familles chrétiennes des ruines lamentables, sont vendus à bon marché dans les librairies et sur les places publiques, et dans les bibliothèques de gares. Et qui ne sait que de pareils livres surexcitent l'imagination, déchaînent les passions honteuses et entraînent le cœur dans un cloaque de turpitudes?

Pires que ces auteurs de romans, il est des écrivains, détail abominable, qui ne craignent pas de faire passer l'aliment d'une sensualité morbide sous le couvert des choses sacrées, en combinant l'amour impudique avec une espèce de piété envers Dieu et avec un religieux mysticisme absolument faux: comme si la foi pouvait s'accorder avec cette défaillance, ou, ce qui est pis, avec cette négation de la morale, et comme si la vertu de religion pouvait aller de pair avec une vie corrompue. C'est pourtant un principe intangible qu'on ne peut arriver à la vie éternelle, même en croyant fermement les vérités révélées, si l'on n'observe en même temps les commandements de Dieu, et qu'on ne mérite en aucune manière le nom de chrétien si, tout en professant la foi de Jésus-Christ, on n'en suit pas les exemples: "La foi sans les oeuvres est morte" (*Jac.*, II, 26), et le Sauveur nous avertit: "Ce n'est pas celui qui dit: Seigneur, Seigneur, qui entrera dans le royaume des cieux; mais celui qui fera la volonté de mon Père, qui est dans les cieux, c'est celui-là qui entrera dans le royaume des cieux." (*Matth.* VII, 21.)

Et qu'on n'objecte pas que beaucoup de ces ouvrages doivent être véritablement loués pour la valeur et la beauté du style, pour leurs enseignements psychologiques conformes aux découvertes modernes, pour leur prétendue réprobation de ces honteuses voluptés charnelles, du fait qu'elles sont exprimées dans leur brutale et écoeurante réalité, ou qu'on les montre accompagnées de tortures de conscience, ou qu'il en résulte évidemment que ces plaisirs mauvais finissent le plus souvent dans l'affliction et le remords. Car, si grande est la fragilité de la nature corrompue, si grande sa propension à la luxure, que ni l'élégance du style, ni les notions scientifiques de médecine ou de philosophie — en admettant qu'on les trouve dans ces livres, — ni l'intention de l'écrivain, quelle qu'elle soit, ne pourront jamais empêcher que des lecteurs, fascinés par la volupté d'écrits immondes, n'aient peu à peu l'esprit perverti et le cœur dépravé, et, laissant libre cours à leurs instincts mauvais, ne tombent en toute espèce de fautes, et, fatigués d'une vie si honteuse, n'en viennent souvent jusqu'au suicide.

Au reste, il n'est pas étonnant que le monde, qui se recher-

che lui-même jusqu'au mépris de Dieu, trouve sa complaisance dans de telles productions et les répande à plaisir ; mais ce qui est souverainement douloureux, c'est que des auteurs, qui se vantent d'être chrétiens, consacrent leur talent à une littérature aussi funeste. Il est absolument impossible d'être en contradiction avec la morale de l'Evangile et de se dire en même temps disciple de notre béni Sauveur Jésus, qui ordonne à chacun de crucifier sa chair avec ses vices et ses convoitises. "Si quelqu'un veut venir à ma suite, dit-il, qu'il se renonce, prenne sa croix et me suive." (*Matth.*, XVI, 24.)

Plusieurs auteurs en sont arrivés à ce degré d'audace et d'impudence, qu'ils divulguent, dans leurs livres, ces vices mêmes, que saint Paul allait jusqu'à interdire aux chrétiens de nommer : "Que la fornication et toute impureté... ne soient même pas nommées parmi vous, comme il sied à des saints." (*Eph.*, V, 3.) Que ces auteurs sachent une bonne fois qu'on ne peut servir deux maîtres, Dieu et le plaisir, la religion et l'impureté. "Qui n'est pas avec moi, dit le Seigneur, est contre moi." (*Matth.*, XII, 30.) Or, très certainement, ne sont pas avec Jésus-Christ des écrivains qui, par leurs descriptions infâmes, ruinent les bonnes mœurs, vrais fondements de la société civile et domestique.

Aussi en considération du débordement de cette littérature lascive, qui, chaque année davantage, va inondant presque tous les pays, la Sacrée et Suprême Congrégation du Saint-Office, préposée à la garde de la foi et des mœurs, en vertu de l'autorité apostolique et au nom de Notre Saint-Père le Pape Pie XI, par la Providence divine, prescrit à tous les Ordinaires de s'employer, dans toute la mesure de leurs forces, à remédier à un mal si grand et si actuel.

En fait, il leur appartient, à eux que l'Esprit-Saint a placés pour régir l'Eglise de Dieu, de veiller avec une diligente attention sur tout ce qui s'imprime et se publie dans leurs diocèses respectifs. Tout le monde sait, évidemment, que le nombre de livres, répandus partout aujourd'hui, est si grand qu'il est impossible au Saint-Siège de les examiner tous. C'est pourquoi Pie X, de sainte mémoire, dans son *motu proprio* "*Sacrorum Antistitum*", déclare : "Employez toutes vos forces, en faisant même usage de la condamnation solennelle, pour que les livres pernicious qui circulent dans votre diocèse soient retirés des mains des fidèles. Bien que, en effet, le Siège apostolique s'emploie autant que possible à enlever de la circulation ces ouvrages, toutefois, ils se multiplient tellement qu'il serait à peine possible de les recenser. Et de là vient que parfois il faut recourir à de plus sérieux remèdes, lorsque de longs retards ont laissé le mal s'aggraver."

En outre, la plupart de ces livres et opuscules, quelque nuisibles qu'ils soient, ne peuvent être frappés d'une spéciale censure de la suprême Congrégation. C'est pourquoi les Ordinaires, aux termes du Canon 1,397, n. 4, du Code droit canonique, doivent s'appliquer, directement ou par l'intermédiaire des Conseils de vigilance prescrits par le même Pontife dans sa Lettre-Encyclique *Pascendi Dominici gregis*, à remplir soigneusement et avec zèle ce très grave devoir de leur charge, et ils ne doivent pas manquer non plus de dénoncer opportunément, dans leurs Bulletins diocésains, ces livres comme condamnés et extrêmement nuisibles.

De plus, qui ignore que l'Eglise, par une loi générale, a déjà statué que les mauvais livres, outrageant expressément et de parti pris l'intégrité des mœurs, doivent être tenus pour prohibés, comme s'ils étaient compris dans l'*Index* des livres défendus. Il s'en suit qu'ils se rendent coupables de péché mortel ceux qui, sans la permission nécessaire, lisent un livre évidemment immoral, quand bien même il ne serait pas nommément condamné par l'autorité ecclésiastique. Et parce qu'on voit des chrétiens avoir des idées fausses et funestes sur ce sujet si important, les Ordinaires, dans leurs avis pastoraux, veilleront à ce que les curés et leurs auxiliaires considèrent spécialement cette matière et en instruisent opportunément les fidèles.

En outre, que les Ordinaires n'omettent pas de déclarer, selon les nécessités de leurs diocèses respectifs, quels livres, nommément, sont de droit prohibés. Et, s'ils peuvent estimer qu'un décret spécial ait l'avantage de protéger les fidèles de telles mauvaises lectures plus efficacement et plus vite, qu'ils n'hésitent pas d'user de leur droit, comme le Saint-Siège a coutume de le faire, en matière importante, selon les prescriptions du Canon 1,395, n. 1 du Code de droit canonique: "Le droit et le devoir de prohiber les livres, pour un juste motif, n'appartiennent pas seulement à la suprême autorité ecclésiastique pour toute l'Eglise, mais aux Conciles particuliers et aux Ordinaires à l'égard de leurs sujets." Enfin, cette suprême Congrégation ordonne que les archevêques, évêques et autres Ordinaires, à l'occasion de la Relation diocésaine, rendront compte au Saint-Office de ce qu'ils auront décrété et exécuté en ce qui concerne la répression des mauvais livres.

Du palais du Saint-Office, 3 mai 1927.

R. card. MERRY DEL VAL, Secrétaire.



—Au cours des fêtes de la Confédération, on a représenté à Saint-Boniface le 2 juillet l'arrivée de La Vérendrye en 1738 à l'endroit où est aujourd'hui Winnipeg et le 3 l'arrivée de Mgr Taché en 1845.

LE VICARIAT APOSTOLIQUE DE GROUARD

Par Bref en date du 15 mars dernier, le Saint-Père, sur la proposition de la Sacrée Congrégation de la Propagande, a détaché du Vicariat apostolique de l'Athabaska tout le territoire situé à l'est du 113^e degré de longitude.

En vertu du même Bref, ce territoire, avec les cinq Missions qui y sont établies, est rattaché au Vicariat apostolique du Mackenzie.

Le fleuve et le lac Athabaska ne se trouvant plus dans les limites de l'ancien Vicariat de l'Athabaska, ce dernier porte maintenant le nom de *Vicariat de Grouard*, et Mgr Grouard est devenu le Vicaire apostolique de Grouard.

C'est la Sacrée Congrégation de la Propagande qui a eu cette belle idée. Elle a voulu sans doute reconnaître les mérites du vénérable doyen de l'apostolat aux Glaces Polaires.



LE RADIO ET LES ESQUIMAUX

Le 26 février dernier, Mgr Turquetil, O. M. I., préfet apostolique de la Baie d'Hudson, adressa de Pittsburg, à ses fidèles Esquimaux une allocution par radio. A la fin de mai, l'orateur a reçu plusieurs lettres d'Esquimaux racontant l'accueil fait à cette extraordinaire allocution. Nous regrettons de ne pouvoir les reproduire, faute d'espace. On les trouvera dans Le Devoir du 28 mai. Nous nous contentons de citer la principale partie d'une lettre du R. P. Ducharme.

Notre-Dame de la Délivrande, Chesterfield Inlet,

11 mars 1927.

Monseigneur et cher Père,

Pour le coup, voilà une surprise pour vous: une lettre de Chesterfield! Le courrier était parti, plus moyen d'écrire d'ici à l'été, par le bateau, et voilà que les gens de Baker Lake, ayant manqué la malle d'hiver, envoient leurs lettres jusqu'en bas. J'en profite naturellement...

Il vous tarde sans doute de savoir le résultat de votre cause-rie de Pittsburg, le 26 février. Je ne pensais pas avoir le bonheur de pouvoir vous en parler avant l'été. La réception a été bonne, quoique bien inférieure aux splendides réceptions que nous avions eues auparavant; il y avait des hausses et des baisses à tout instant. Mais par une vraie bénédiction du Ciel, la partie en Esquimaux a été ce qu'il y a eu de mieux dans toute la soirée, et cela jusqu'à la fin, au haut-parleur. Vous direz donc aux gens de KDKA qu'il y a rien de tel comme la langue esquimaude pour ramoner et clarifier l'atmosphère. Je vous félicite d'avoir été

reçu membre du club de Radio de KDKA. Par les diverses allocutions qui ont été irradiées ce soir-là, j'ai vu que votre visite a été goûtée à Pittsburg et qu'on vous a fait un accueil sans pareil, princier...

Vous dire la surprise et la joie des Esquimaux d'entendre leur "grand père" serait trop long. Je me propose d'écrire un article là-dessus, cela en vaut la peine. La plupart des Esquimaux étaient chez nous dès sept heures du soir. "Quand va-t-il parler? Combien de tours encore à l'aiguille de l'horloge?" et imaginez la surprise de nos gens quand à dix heures, ils entendirent de l'Esquimau au haut-parleur. Un moment ils se regardèrent en silence, comme des gens qui ne savent quoi dire ni quoi faire. Jean fut le seul à dire: "Comme sa barbe doit être blanche!" signifiant que votre voix avait le timbre d'un homme plus âgé que l'annonceur. Tous ont trouvé votre voix très naturelle; pas d'illusion possible, c'était vous.

Après avoir écouté immobiles, ce fut une explosion de *encore, encore*, quand vous eûtes fini de parler, et imaginez les commentaires qui suivirent, sur la grosse machine à parler de Pittsburg, sur les tempêtes en Amérique, sur le tremblement de terre, les aéroplanes, les chemins de fer. Et Pierre! il était loin de s'attendre à une réponse à sa lettre, par radio, au sujet du canot qu'il vous avait demandé. Je n'ai jamais vu un homme si heureux. On en a parlé longtemps, et on en parle encore; on me demande quand vous reparlerez. Le résultat est que beaucoup d'Esquimaux vous écrivent aujourd'hui...

Nos chrétiens nous donnent toujours de grandes consolations. Depuis le commencement du carême, je compte une moyenne de 15 à 16 communions par jour; vous savez pourtant comme il y a peu de monde autour de nous. Tous les vendredis la chapelle est pleine pour le chemin de la croix; à peine puis-je circuler d'une station à l'autre...

Lionel DUCHARME, O. M. I.



LA FAMILLE TACHÉ ET LA CONFÉDÉRATION

Deux hommes, qui ont laissé un grand nom dans le Canada, l'un de langue anglaise, l'autre de langue française, Sir John-A. MacDonald et Sir Georges-Etienne Cartier, sont regardés comme les principaux auteurs et les pères de la constitution canadienne. Mais, à côté d'eux, si ce n'est même au-dessus, deux membres de la famille Taché, Sir Etienne-Pascal Taché, oncle de Mgr Taché, et Joseph-Charles Taché, son frère, ont exercé une profonde influence sur l'établissement du nouveau régime.

"C'est un fait maintenant porté au domaine de l'histoire, é-

crit l'historien de Boucherville, que la Confédération des provinces britanniques de l'Amérique du Nord est en grande partie l'oeuvre des Taché, l'oeuvre de l'oncle Sir Etienne-Pascal, et surtout du neveu Joseph-Charles. Si l'on excepte le mode d'élection des sénateurs et des conseillers législatifs, les Pères de la Confédération, réunis sous la présidence de Sir Etienne-Pascal, adoptèrent presque en entier le projet de constitution tel qu'il fut publié dans *le Courrier du Canada* par Joseph-Charles Taché, alors rédacteur de ce journal." (1)

La célèbre brochure intitulée: *Projet d'union des Provinces de l'Amérique du Nord*, qui porte la date de 1858, était la reproduction de la série de lettres publiées en 1857 par le docteur Joseph-Charles Taché dans *le Courrier du Canada*. Sir Etienne-Pascal Taché présida l'assemblée historique de Québec qui précéda la Confédération en 1864.

"Pendant que le vénérable archevêque de Saint-Boniface, religieux et missionnaire, a écrit de son côté l'honorable sénateur T.-A. Bernier, (2) évangélisait le pays découvert par La Vérendrye et qu'il consacrait à cette oeuvre de salut les admirables dons du coeur et de l'intelligence qu'il avait reçus de la Providence, l'un de ses frères écrivait une constitution, adoptée depuis, presque en entier, pour un régime qui devait éclore dix ans plus tard sous la haute influence et le patronage d'un autre membre de la famille, et s'étendre aux mêmes territoires. C'est à l'élévation de caractère de Sir Etienne-Pascal Taché, — l'histoire de nos jours ne doit pas omettre de le redire aux générations futures, — que nous avons dû, à une époque critique de nos annales parlementaires, l'alliance des sommités des deux grands partis politiques qui ont tour à tour exercé le pouvoir dans notre pays. Au près du loyal soldat de 1812, appelé de nouveau, sur le déclin de ses jours, à être le chef de l'Etat, put alors se grouper cette phalange d'hommes éminents, accourus de toutes les provinces anglaises du nord de l'Amérique, qui élaborèrent à la conférence de Québec, dont il fut le président, le système politique dont nous jouissons aujourd'hui, lequel fut conçu avec assez d'ampleur pour rendre possible au Canada le retour de toutes les terres du Nord-Ouest, découvertes jadis par l'un de ses nobles enfants."

La famille Taché est une de celles dont la mémoire s'impose davantage au respect des générations actuelles. De ce noble foyer, où la foi catholique et le patriotisme se renvoient leurs ardeurs, s'échappent des rayons qui enveloppent dans leur traînée lumineuse toute la surface du territoire canadien.

L'évêque de Saint-Boniface jugeait des constitutions de ce

(1) R. P. Louis Lalande, S. J., "Une vieille seigneurie: Boucherville."

(2) "Pierre Gauthier de Varennes, sieur de la Vérendrye."

monde au point de vue des intérêts éternels de l'Eglise et des âmes. Il crut que la constitution nouvelle assurerait, autant que les circonstances le permettaient, la liberté à la religion catholique et à ses ministres dans les quatre provinces de la Confédération, spécialement dans la province de Québec, sa chère patrie. C'est pourquoi il en remercia Dieu comme d'un bienfait de sa miséricorde.

"Néanmoins, remarque le R. P. Lalande, il entrevoyait que l'établissement d'une puissante Confédération canadienne allait faire sortir la Rivière-Rouge et tout le Nord-Ouest de son isolement et l'emporter vers des destinées toutes nouvelles. Cette prévision lui apporta, avec quelques espérances, de vives inquiétudes pour le peuple confié à sa charge, particulièrement pour les métis et les sauvages, plus exposés à souffrir du changement de régime."

Inquiétudes malheureusement trop fondées. Le transfert de la terre de Rupert au Canada, sans consulter la population établie, provoqua un mécontentement bientôt aggravé par l'arrogance des fonctionnaires chargés de préparer le changement. L'on ne refusait pas d'entrer dans la Confédération, mais l'on voulait y mettre des conditions. Mgr Taché, qui connaissait bien son monde, avertit le gouvernement des conséquences probables de l'attitude de ses représentants. Le ministère ne voulut rien entendre d'abord, et l'évêque de Saint-Boniface partit pour le Concile du Vatican. Maintes fautes, d'une part, beaucoup de fanatisme, de l'autre, empirèrent les choses. A tel point que le gouvernement fut contraint de mander, pour pacifier les esprits, celui dont il avait méprisé les conseils. Le grand patriote qu'était ce grand évêque revint aussitôt. La lettre suivante, que lui remit le gouverneur général du Canada à son passage à Ottawa, témoigne assez du rôle remarquable joué en cette circonstance par l'évêque de Saint-Boniface :

Ottawa, 16 février 1870.

Mon cher Seigneur Evêque,

Je désire vivement vous exprimer, avant votre départ, le sentiment profond de reconnaissance que je sens vous être dû pour avoir quitté votre séjour à Rome, abandonnant les grandes et intéressantes affaires dans lesquelles vous étiez engagé pour entreprendre, à cette saison rigoureuse, la longue traversée de l'Atlantique et un voyage prolongé à travers ce continent, dans le but de rendre service au Gouvernement de Sa Majesté, en acceptant une mission dans l'intérêt de la paix et de la civilisation.

Lord Granville était désireux de profiter, dès le début, de votre concours si utile, et je me réjouis cordialement de ce que

vous avez bien voulu l'accorder avec tant de promptitude et de générosité.

Vous êtes pleinement au courant des vues de mon Gouvernement, et le Gouvernement Impérial, ainsi que je vous en ai informé, désire ardemment voir le Territoire du Nord-Ouest faire partie de la Puissance à des conditions équitables.

Je n'ai pas besoin de vous fournir des instructions pour vous guider, au-delà de celles qui sont contenues dans le message télégraphique qui m'a été envoyé par Lord Granville de la part du Cabinet Britannique, dans la proclamation que j'ai rédigée en conformité à ce message et dans les lettres que j'ai adressées au Gouverneur McTavish, à votre Vicaire Général et à Mr. Smith.

Dans cette dernière j'écrivais: "Tous ceux qui auraient des plaintes à faire ou des désirs à exprimer sont invités à s'adresser à moi comme au représentant de Sa Majesté, et vous pouvez affirmer avec la plus entière confiance que le Gouvernement Impérial n'a pas l'intention d'agir autrement, ni de permettre que d'autres agissent autrement que dans la bonne foi la plus entière vis-à-vis des habitants du Nord-Ouest. Le peuple peut compter que le respect et l'attention seront étendus aux différentes croyances religieuses, que le titre à toute espèce de propriété sera soigneusement sauvegardé et que toutes les franchises qui ont subsisté ou que le peuple se montrera qualifié à exercer seront dûment continuées ou libéralement conférées.

En déclarant le désir et la détermination du Cabinet Britannique de Sa Majesté, vous pourrez en toute sûreté vous servir des termes de l'ancienne formule: Le Droit prévaudra en toute circonstance.

Je vous souhaite, mon cher Seigneur Evêque, un heureux voyage et le succès de votre bienveillante mission.

Croyez-moi avec tout respect, fidèlement vôtre,

(Signé:) JOHN YOUNG. (1)

"Le Droit prévaudra en toute circonstance." Bien des fois depuis la parole du Gouverneur a été violée par les propres compatriotes du Gouverneur. Nulle part la majorité n'a traité plus brutalement la minorité qu'au Manitoba. La persécution commença même du temps de Mgr Taché et l'admirable et inlassable défense de la justice par l'évêque de Saint-Boniface n'est pas son moindre mérite à la reconnaissance de tous ceux qui ont à cœur l'esprit de la Confédération.

(1) Cette lettre se trouve dans le "Mémoire de Mgr Taché sur la question des écoles du Nord-Ouest." Mars 1894, pp. 27-28.

MGR GROUARD ET LA CAUSE DE MGR DE MAZENOD

A Marseille, le 21 mai, 66e anniversaire de la mort de Mgr de Mazenod, le tribunal ecclésiastique, chargé d'instruire la Cause de béatification, s'est réuni en séance plénière pour recevoir la déposition de Mgr Grouard. Qui pourra dire avec quelle émotion le Vétéran octogénaire des Missions fit cette déposition sur le Fondateur vénéré et tant aimé de sa Congrégation?... Qui pouvait mieux témoigner sur la belle oeuvre missionnaire des Oblats de Marie Immaculée, fondé par Mgr de Mazenod?... Mais respectons le silence de rigueur aux actes préparatoires d'un tel procès canonique. Notons seulement ces paroles de Mgr Grouard au sortir de la longue séance :

—A présent je suis prêt à mourir... heureux d'avoir fait quelque chose, au nom de nos anciens du Nord, pour la Cause du Vénéral Fondateur! — *Revue apostolique* de Lyon.



PAROLES DE THEOLOGIEN A MEDITER

On reçoit un périodique, dit M. l'abbé A. Robert, professeur de théologie au Séminaire de Québec, dans son *Cours sur le Justice*. Le paiement de la première, de la seconde, voire de la troisième année, va bien d'ordinaire. Mais après... Sans scrupule on continue à recevoir ces feuilles, sans même penser à s'acquitter de la note très souvent reçue. Ces abonnements *non payés* et qui parfois remontent à plusieurs années sont de *vraies dettes* et *c'est manquer à la plus élémentaire justice que de ne pas les payer*.



CE QUE FEMME VEUT...

Sous ce titre, une de nos vaillantes catholiques, faisant écho aux paroles réitérées des papes et des évêques, invite toutes les Canadiennes françaises, encore attachées à leur foi et à leurs traditions, à s'enrôler dans une sainte croisade "pour le triomphe de la modestie chrétienne." Appel plus opportun ne saurait être lancé. Il s'appuie sur des arguments de raison et d'autorité qui devraient convaincre les plus rebelles. Aussi souhaitons-nous à cette brochure de Mlle Talbot la plus large diffusion. Aux jeunes filles des couvents comme aux dames de la haute société elle apportera lumière et vaillance. Elle sera un stimulant pour le plus urgent des apostolats.

Ce que femme veut... ne se vend que 10 sous l'exemplaire franco, \$6.00 le cent. S'adresser à l'*Action paroissiale*, 4260, rue de Bordeaux, Montréal.

LES CANADIENS FRANCAIS ET LE ROLE DE L'EGLISE CATHOLIQUE DANS L'OUEST

Au cours d'une série d'articles, publiés dans L'Action Française de Montréal à l'occasion du soixantième anniversaire de la Confédération, S. G. Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface a écrit le suivant :

Quand Mgr Plessis chargeait, en 1818, deux de ses meilleurs prêtres du soin spirituel des populations établies "au nord et à l'ouest des provinces du Haut et du Bas-Canada", il ne mesurait probablement pas toute la portée de la décision qu'il venait de prendre. Lord Selkirk lui avait demandé un missionnaire, persuadé que c'était un excellent moyen de se concilier les Métis de l'ouest et d'assurer la paix à la colonie d'Ecosais qu'il voulait établir à la Rivière-Rouge. Mgr Plessis lui accordait deux prêtres de choix, M. Provencher, curé de Kamouraska, et M. Dumoulin, vicaire à Québec. Ils devaient exercer le saint ministère parmi les blancs, les métis et les sauvages des *pays d'en haut*.

Deux ans plus tard, Mgr Plessis faisait une autre démarche non moins considérable. Il obtenait de Rome que tout le Nord-Ouest canadien fût détaché du diocèse de Québec et que M. Provencher présidât, comme évêque, à ses destinées religieuses. Pour celui-ci la charge était écrasante; l'excellent prêtre, tout courageux qu'il fût, fit son possible pour s'y soustraire. Ses compagnons, les uns après les autres, revenaient "au Canada." Pendant quinze ans, l'évêque de la Rivière-Rouge ne put retenir avec lui plus de deux ou trois prêtres à la fois.

En 1832, M. Belcourt établissait la première mission fixe vers l'ouest, en pleine prairie. En 1834, des délégués arrivaient des côtes du Pacifique et demandaient des prêtres au nom des Canadiens et des Métis de la rivière Wallamette, en Colombie Anglaise. Pour répondre à leurs désirs, l'évêque se mit en route vers Québec et se rendit jusqu'à Rome. Il ramena deux auxiliaires, MM. Blanchet et Demers, qui devaient être, avec un frère de M. Blanchet, les premiers évêques de la côte du Pacifique, à Orégon City, à Vancouver et à Wala-Wala, aujourd'hui Seattle. En 1842, répondant à l'appel des Métis établis aux pieds des Montagnes Rocheuses, Mgr Provencher envoyait M. Thibault dans l'Alberta actuel. En 1845 s'ouvrent les missions du nord d'Edmonton. M. Laffèche part pour l'Île-à-la-Crosse, les Oblats arrivent dans l'ouest et se répandent bientôt dans tout le continent, jusqu'aux glaces du pôle nord. Le sort du catholicisme dans les *pays d'en haut* est désormais assuré.

Quand Mgr Provencher mourut, en 1853, après trente-quatre ans d'un travail ingrat et pénible, il laissait à son jeune coadju-

teur, Mgr Taché, une tâche incommensurable, mais aussi l'assurance qu'on était sorti de la période de tâtonnement et d'incertitude et qu'on marcherait désormais de progrès en progrès. Au lieu d'un mois, comme auparavant, il suffisait maintenant d'une semaine pour venir de Montréal; on était moins souvent exposé à la faim; surtout on avait des aides qui ne feraient pas défaut. Depuis 1844, en effet, les Soeurs Grises étaient à Saint-Boniface; les Soeurs de la Providence devaient arriver dans l'Orégon et les Soeurs de Sainte-Anne à Vancouver, cinq ou six ans plus tard. Avec ces précieuses auxiliaires, l'oeuvre de l'évangélisation et de la civilisation ne devait plus s'arrêter dans ces contrées lointaines. Les Soeurs parsèmeront vite de leurs établissements les régions les plus reculées. Elles seront au nord d'Edmonton avant 1860, assurant la formation d'épouses chrétiennes, les fruits de la prédication évangélique.

Avec les missionnaires, en effet, l'instruction se répandait dans les prairies canadiennes. Dès son arrivée à la Rivière-Rouge, en 1818, M. Provencher avait ouvert une école. En 1821, M. Harper commençait à donner des classes de latin qui se continuèrent presque sans interruption à Saint-Boniface. En 1829, Mgr Provencher ouvrait la première école de filles, qu'il confiait à une demoiselle Nolin. L'arrivée des religieuses mettait l'éducation élémentaire à l'abri de tout recul. Peu à peu les écoles se multiplièrent; en 1874, les Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, de Montréal, vinrent se joindre aux Soeurs Grises; les Frères de Marie arrivèrent à Winnipeg en 1880, les Fidèles Compagnes de Jésus en 1883. La persécution religieuse en France, au commencement du vingtième siècle, devait amener dans l'ouest de précieuses recrues pour notre personnel enseignant. Du reste, tout l'épiscopat de Mgr Langevin fut rempli par cette préoccupation de fournir aux différents groupes d'immigrants qui arrivaient dans son diocèse, des prêtres pour les évangéliser et des éducateurs pour les instruire. C'est dans ce but qu'il fonda sa congrégation des Missionnaires Oblates du Sacré-Coeur et de Marie-Immaculée, qui a déjà rendu de si grands services; c'est dans ce but aussi qu'il se donna tant de peine pour obtenir des prêtres et des religieuses du rite ruthène, jusqu'au jour où il put remettre à un évêque de ce rite cette importante partie de son troupeau.

Le collège de Saint-Boniface connut bien des vicissitudes. Il fut successivement confié au clergé séculier, puis aux Frères des Ecoles chrétiennes, puis aux Oblats de Marie-Immaculée, puis de nouveau aux prêtres séculiers et finalement aux Jésuites, en 1885. S'il ne suffit pas toujours au recrutement du clergé, il n'en rendit pas moins, tout le long de son existence, de précieux services, en formant des citoyens éclairés, capables de guider leurs compa-

triotés. Lorsqu'en 1877, l'Université du Manitoba fut fondée, les catholiques purent, grâce à leur collège, obtenir la reconnaissance officielle de l'enseignement secondaire catholique. Aujourd'hui encore, dans toutes les provinces anglaises du Canada, le collège de Saint-Boniface est un de ceux qui ont, vis-à-vis de l'Université d'Etat, la situation la plus enviable. Il fut vraiment pour les catholiques du Manitoba et de tout l'Ouest canadien, une source de lumière et de force.

Mais c'est dans l'établissement des postes de mission et dans la fondation des paroisses qu'apparaissent le mieux le zèle apostolique et l'esprit d'organisation des fondateurs de l'Eglise de l'ouest. On ne relit pas sans émotion l'histoire si simple et si grande de l'érection des clochers catholiques sur la vaste prairie. Ils surgissent les uns après les autres, comme des points lumineux dans un ciel infini.

Quand il eut cinq prêtres, Mgr Provencher en envoya un dans l'Orégon, un autre à Vancouver, un troisième dans l'Alberta. Peu à peu les vides qui séparaient les postes se rétrécirent, puis le treillis devint presque continu. On ne soupçonne pas, aujourd'hui, au prix de quelles peines le missionnaire et la religieuse pénétraient dans ces solitudes lointaines. Pendant des semaines et des mois il fallait traverser la prairie dans des charrettes à boeufs ou monter le cours de rivières impraticables. Les exploits tant célébrés des *voyageurs*, qui remontaient en canot de Montréal à la Rivière-Rouge, étaient presque des voyages de plaisir auprès de la traversée des prairies.

Quand la population s'accrut, le clergé s'appliqua, avec un rare esprit de suite, à faire venir et à grouper des colons. De Québec, de France, de Belgique, de Suisse même, des agriculteurs catholiques vinrent s'établir autour de l'église et de l'école, qui servaient de forteresse à leur foi religieuse. C'est ainsi que le catholicisme s'est solidement fortifié, d'abord dans les parties les plus proches et les plus fertiles du Manitoba, aux bords de la rivière Rouge et de l'Assiniboine, puis plus loin, formant des groupes compacts, des paroisses complètes. C'est là ce qui, encore aujourd'hui, constitue la force la plus solide de l'Eglise dans les provinces des prairies. Quelle influence, quel prestige aurait-elle, sans les chaînes de paroisses fondées par les colons de langue française, sous la direction de leurs prêtres? Parmi les effectifs catholiques de l'Ouest canadien, nous croyons que ces groupes sont ceux qui, par leur vote, sont en mesure d'exercer l'action la plus appréciable sur le gouvernement des villes et des provinces. Que seraient devenus, sans ce premier point d'appui, les immigrants catholiques au temps de la grande invasion? Quand arrivèrent, pêle-mêle, les catholiques de tout pays, ils trouvèrent des

centres où se grouper, des cadres où prendre place. Ils trouvèrent ici des collèges, des couvents, des écoles, des orphelinats, des oeuvres de presse, tout ce qui caractérise la vie catholique intense. Les nouveaux venus n'avaient qu'à nous prêter main-forte. Nous leur ouvririons nos séminaires, parfois même gratuitement. Nous ont-ils rendu ce que nous pouvions en attendre? Force nous est d'avouer que, fascinés par la prospérité qui s'offrait à eux, ils ont trop souvent tourné à leur avantage personnel le bienfait de l'éducation que nous leur avions procuré pour le bien spirituel de leurs compatriotes. Aujourd'hui, comme il y a vingt-cinq ans, l'histoire de l'Eglise catholique dans l'ouest est presque uniquement l'histoire des oeuvres fondées par le clergé et les communautés de langue française. Du diocèse primitif de Mgr Provencher, huit diocèses et quatre vicariats apostoliques se sont formés au Canada. L'Eglise nouvelle se détacha toujours de l'ancienne avec un organisme complet, pleine de vie et d'espérance.

* * *

En ce soixantième anniversaire de la Confédération, si les raisons abondent pour nous de concevoir un légitime orgueil, les sujets ne nous manquent pas, non plus, pour les réflexions amères. Les minorités du Manitoba et de l'Ouest ont eu leur large part de déceptions, depuis 1870. Elles ont signé un contrat qu'il est difficile de ne pas considérer comme un pacte hypocrite. Qu'on relise les tractations de Mgr Taché, de Mgr Ritchot et de Louis Riel, d'une part, et du gouvernement canadien, de l'autre, lors du transfert du territoire de l'ouest. Tout le souci du gouvernement d'Ottawa semblait être de se réserver des échappatoires pour violer au besoin des engagements qu'il n'était pas sûr de tenir. Les représentants des Métis, Mgr Ritchot, en particulier, mirent toute leur habileté à déjouer ces faux calculs: ils n'y réussirent pas. Trois ans plus tard, la persécution se déchaîna contre le jeune chef des Métis, auquel on ne peut s'empêcher d'accorder beaucoup de sympathie et d'admiration. Cette persécution, on le sait, devait le pousser jusqu'à la révolte ouverte, jusqu'à la folie, jusqu'à l'échafaud.

Quand on eut la force suffisante, on viola le droit sur une plus large échelle. En 1890, c'est l'exercice des droits les plus sacrés, les plus solennellement garantis, qu'on nous enlevait par acte de parlement. Au mépris de la foi jurée, on nous refusait l'usage officiel de notre langue au Manitoba, on nous enlevait l'administration de nos écoles, on nous prenait l'argent qui y était destiné. Désormais la lutte était engagée sur ce terrain: tout l'effort des Anglo-Protestants tendrait à ruiner l'oeuvre si péniblement édifiée par l'Eglise catholique dans l'ouest; tout l'effort des catholiques consisterait à sauver des lambeaux de cette oeuvre, à

la maintenir vivante, à lui faire faire quelque progrès. Cette année, on nous invite à nous réjouir de cette situation...

Contentons-nous de nous y soumettre, en nous efforçant de l'améliorer. L'Acte de 1867 a donné aux Canadiens une patrie où deux races ont consenti d'habiter dans l'égalité des droits religieux et civils. Ceux de la majorité actuelle peuvent regretter qu'il en soit ainsi, comme, à la lumière des faits, nous pouvons regretter d'être entrés dans ce qui paraît avoir été un marché de dupes: cela ne détruit pas la nature du pacte fédéral, et si nous avons un peu de fierté, la première de nos préoccupations sera de ramener notre patrie à l'esprit du pacte qui lui a donné naissance.

L'anglais et le français ont des droits égaux au Canada aussi longtemps que durera le pacte fédéral. Si la Confédération canadienne, sous sa forme actuelle, doit un jour voler en éclats, ce ne sera pas notre faute; nous verrons alors à nous tirer le mieux possible, avec la grâce de Dieu. Mais si la Confédération canadienne doit durer telle qu'elle est, la plus élémentaire fierté demande de nous, Canadiens français, que nous exigeions l'égalité des droits religieux et civils qui nous ont été garantis par l'Acte de 1867 qui porte la signature de nos aïeux. Si nous avons un peu de fierté, nous nous efforcerons, en posant des actes, de combler l'abîme qui sépare le texte fédéral de son interprétation pratique dans toutes les provinces du Canada, celle de Québec exceptée.

En attendant que nos concitoyens de langue anglaise se rendent compte que l'état actuel ne peut pas durer, commençons par ne pas abdiquer, en cédant trop facilement à la peur quand il s'agit de prendre ce qui nous appartient.

Le vrai patriotisme canadien, pour l'Anglo-Saxon comme pour le Canadien français, consiste dans l'effort de chacun à donner sa pleine valeur en exigeant que l'autre ne mette pas d'obstacle à ses aspirations. Voilà, ce nous semble, la vraie notion du patriotisme canadien; c'est, de plus, une condition nécessaire à l'union canadienne. Gêner l'un ou l'autre des deux groupes dans ses aspirations d'expansion, c'est ne pas faire honneur à la parole donnée, compromettre l'union nationale et manquer de patriotisme, puisque c'est travailler contre le bien de la patrie.

Les historiens de langue anglaise ont coutume de faire commencer l'histoire de nos provinces de l'ouest à l'arrivée des gens de Toronto aux bords de la Rivière-Rouge, après 1870. Avant eux, il n'y avait ici que matières à légendes: chasses au bison, exploits de guerriers sauvages, solitudes infinies. On le croyait si bien, en 1870, que le gouvernement canadien se mit tranquillement à arpenter les terres en culture, comme si le droit de propriété n'avait pas existé avant son arrivée. A l'occasion de l'anni-

versaire qu'on célèbre, qu'on se donne la peine d'étudier de nouveau les origines des provinces de l'ouest. On verra combien le Canada, non moins que l'Eglise catholique, est redevable aux Provencher, aux Taché, aux Demers, aux Blanchet, aux Lacombe, à tous les humbles missionnaires qui portèrent, au prix des plus pénibles sacrifices, les bienfaits du christianisme et de la civilisation jusqu'aux extrémités de notre pays.

Il y a quelques années, Mgr de Guébriant, visiteur apostolique des missions d'Asie, comparait l'état religieux de la Sibérie à celui du Canada. Les analogies sont frappantes entre les deux pays. Pourquoi, se demandait l'éminent prélat, la Sibérie, qui n'a pas manqué d'avoir des prêtres, est-elle restée pays de mission, tandis que le Canada constitue une église des plus florissantes? C'est que, répondait-il, en 1760, Québec avait un évêque. C'est lui qui dut assurer le recrutement du clergé, la propagande de l'Evangile.

Il en fut de même dans l'Ouest canadien. En 1820, quand il fut nommé évêque, Mgr Provencher songeait à quitter la Rivière-Rouge, effrayé de la solitude et de la misère qu'il y trouvait. Son compagnon, M. Dumoulin, n'y resta que cinq ans. Presque tous ses autres auxiliaires retournèrent bientôt, d'ordinaire avec une santé délabrée. L'évêque dut rester jusqu'à sa mort, plus de trente ans. Par ses lettres, par ses démarches, par ses exhortations, par ses exemples, il recruta un clergé, il assura la vie de son église, il soutint les colons fixés autour de lui. Il prépara ainsi les établissements futurs, que ses successeurs devaient seconder si puissamment.

Des noms comme ceux de Mgr Provencher, de Mgr Taché, de Mgr Langevin ne périssent pas tout entiers. On voudra bien se souvenir, au cours des célébrations prochaines, que ces grands pionniers n'ont pas fait oeuvre inutile, ni pour la religion, ni pour leur pays.

Mgr ARTHUR BELIVEAU,
Archevêque de Saint-Boniface, Manitoba.



INCENDIE DE LA MISSION

DE PORTAGE-LA-LOCHE

Dimanche, le 19 juin, pendant le Saint Sacrifice de la Messe, le feu a détruit de fond en comble la résidence des missionnaires Oblats de Marie Immaculée au Portage-la-Loche, à 140 milles au nord de l'Île-à-la-Crosse.

Le R. P. J.-B. Ducharme, supérieur de la mission, faisait son sermon dominical à ses fidèles réunis, quand il aperçut tout à coup de la fumée, puis des flammes sortir des fenêtres de la mis-

sion. L'alarme fut donnée et les Indiens entourèrent aussitôt la maison située à un demi-arpent de là, mais elle n'était déjà plus qu'un brasier. Impossible d'y pénétrer: tout a péri, même les bréviaires des Pères à qui il ne reste plus que la soutane qu'ils avaient sur le dos. C'est une perte considérable lorsqu'on songe aux trésors de souvenirs qu'y avaient accumulés les missionnaires depuis 1847, date de la fondation par Mgr Taché. Puis le Père Ducharme arrivait récemment d'un voyage de l'Est d'où il avait rapporté beaucoup de choses précieuses pour l'école qu'il rêvait de fonder dès cette automne. Nous ne parlons pas de la destruction complète de la provision de farine, de sucre et d'autres vivres, provision qui n'est renouvelable qu'un fois l'an, et l'on sait avec quelle parcimonie commandée par la pauvreté des ressources.

La nouvelle de ce désastre fut portée à S. G. Mgr Charlebois en visite pastorale à l'Île-à-la-Crosse par le Père Ducharme lui-même. "Nous sommes peïnés et ruinés, dit-il, mais non découragés. C'est le démon qui nous a joué ce vilain tour; il avait peur de notre future école. Mais nous allons lui en jouer un pour le punir. Si vous le permettez, nous construirons tout de suite notre école. Il nous reste une espèce de chantier que nous parviendrons tant bien que mal à rendre habitable, et nos missionnaires s'y installeront en attendant qu'après l'école vous puissiez leur construire une maison convenable."

On sait ce que cette attente signifie de sacrifices, d'ennuis, de privations, de manque de confort; ce que l'on sait moins c'est le grand nombre d'années qu'elle durera avant que la scierie de Beauval et les ressources pécuniaires de S. G. Mgr Charlebois puissent permettre cette dépense.

Nous offrons nos profondes sympathies à S. G. Mgr le Vicaire Apostolique du Keewatin et à ses dévoués missionnaires dans la cruelle épreuve qui les frappe.



CAS ELECTORAUX

De la *Semaine Religieuse* de Québec.

Q. — 1. Que pense la *Semaine Religieuse* de ceux qui en temps d'élection sont appelés *télégraphes*? Pêchent-ils gravement en agissant ainsi?

2. X.... organisateur d'élection a reçu \$100 plus un quart de bière pour faire de la cabale. Pris de scrupule après s'être ouvert de son projet à un prêtre qui l'a condamné d'agir ainsi, il décide de ne point cabaler et il garde l'argent et la boisson pour lui. Est-ce qu'il vole en agissant ainsi? Si oui, à qui doit-il restituer? Il craint les reproches des chefs du parti.

3. X.... autre organisateur enivre, durant la nuit qui précède la votation, une trentaine d'électeurs, tellement que ces derniers sont incapables de remplir leur devoir de citoyen. Pèche-t-il gravement, et combien de péchés?

4. X.... après avoir voté, remplace le crayon par une plume et se trouve ainsi la cause qu'un grand nombre de bulletins sont annulés? Quid?

5. Quand y a-t-il vente directe et indirecte de la conscience?

* * *

R. — *Ad primum*. — Si nous sommes bien informés, ces sortes de suppositions de personnes se font de deux manières: une personne se présente au bureau de votation sous le nom d'une autre encore vivante, ou bien elle se présente sous le nom d'une autre déjà morte dont le nom figure encore sur la liste des électeurs. Dans le premier cas elle pèche gravement, parce que: 1. elle prive autrui de son droit de vote, c'est-à-dire de l'exercice de l'un des plus importants parmi ses droits de citoyens: elle commet ainsi une injustice grave; 2. avec ce genre de fraude, elle introduit le désordre dans l'élection, elle pousse par le fait même au désordre social, d'autant plus que d'ordinaire cette pratique s'emploie au profit des candidats les moins bons. Dans le second cas, faut-il aussi mettre un péché grave? Oui, semble-t-il. Si on ne prive pas le mort d'un droit — ce pauvre mort vit maintenant sans regret hors du régime démocratique! — du moins viole-t-on encore une loi qui importe beaucoup à l'ordre public. Ajoutons ceci: un candidat n'a pas de droit strict à l'élection, mais il a le droit de n'être pas combattu par les morts non plus que par des votes volés aux vivants.

Ad secundum. — Ni l'argent ni la bière n'appartiennent à l'organisateur en propre. Il ne peut les garder puisqu'il n'y a aucun titre. Restituer? Mais à qui? Au parti? Un parti politique n'est pas, à proprement parler, une personne morale qui a des droits stricts. D'autre part, les fonds qu'il possède en vue de telles élections viennent d'une caisse qui, les élections passées, n'existe plus. Elle est à refaire pour les élections à venir. On ne voit donc pas l'obligation de remettre au parti, dont le mécontentement ou la fureur ne manquerait pas de se faire sentir. Rendre à des individus? Auxquels? Comment retrouver les sources d'où cet or a jailli? Que le brave organisateur, plus délicat que beaucoup d'autres, donne donc plutôt aux bonnes œuvres ou aux pauvres le montant de la valeur reçue. Voilà bien, à notre avis, la solution du cas tel qu'il se présente communément.

Ad tertium. — Ce deuxième organisateur ayant coopéré directement à trente soulades est coupable de trente péchés d'ivrognerie. Cela est clair. Maintenant à chaque soulade s'annexe

un péché d'injustice, puisque par l'ébriété, qui est ici une sorte de moyen violent, on empêche l'exercice légitime du droit de vote. Donc trente enivrements et trente injustices graves: en tout soixante fautes graves! Et cela dans une seule nuit!

Ad quartum. — Même solution que la première, au fond, et pour les mêmes raisons ou à peu près. Ici on ne s'empare pas du vote des autres, il est vrai; mais par la ruse on le rend nul: injustice et désordre social.

Ad quintum. — En matière d'élection, vendre directement sa conscience, consiste à s'engager, après promesse ou réception d'une valeur quelconque, à voter pour le parti de l'acheteur contrairement aux dictées de sa conscience. Voici un animal qui vaut \$20.00. Un agent électoral dit au propriétaire: "Si tu veux me le vendre, je vais te donner \$40.00." L'affaire est bâclée, et le vendeur se dit: "Je ne suis pas de son opinion en politique, mais il faudra tout de même que je dépose mon bulletin en faveur de son candidat." Il nous semble bien que nous avons là un cas de vente indirecte. Le marché s'est fait sur l'animal, mais indirectement l'électeur a trafiqué de son jugement et de sa conscience.

Remarquons toutefois que très souvent les opinions politiques sont peu raisonnées: c'est affaire d'amitié personnelle, de tradition familiale, de sentimentalité plus ou moins vague. Si tel parti présenté tel programme, on l'applaudit; s'il présentait le programme contraire, on l'applaudirait avec la même conviction. On approuve telle idée moins parce qu'elle paraît juste qu'à cause des couleurs du parti qui la propose et qui la trahira peut-être demain. En somme beaucoup de gens en vendant leur opinion politique vendent bien peu de leur conscience.

Quant à ceux qui n'ont pas d'opinion du tout et qui donnent leur vote au plus offrant, ils ont tort de ne pas agir plus raisonnablement; mais peut-on parler de vente de conscience dans leur cas? Leur faute ne nous paraît pas mériter cette étiquette. C'est le trafic d'un vote sans plus. Cependant si vous tenez à l'étiquette, vous aurez là une vente directe du vote et une deuxième espèce de vente indirecte de la conscience.



"UNE GRANDE AME ET UNE GRANDE OEUVRE"

Sous ce titre, M. l'abbé Arsène Goyette, du diocèse de Sherbrooke, a publié récemment l'histoire de la Soeur Léonie et de sa fondation de l'Institut des Petites Soeurs de la Sainte-Famille. En voici un résumé dû à la plume d'un confrère et publié dans le Devoir:

Acadienne par la naissance, Alodie Paradis (la future Soeur

Marie-Léonie) a hérité de toutes les vertus du peuple-martyr. La ténacité mêlée de prudence et l'esprit pratique se retrouvent tout le long de son existence. Détail symbolique: ce fut le Père Camille Lefebvre, religieux de Sainte-Croix et futur fondateur du Collège de Memramcook, qui, en 1854, ouvrit la voie religieuse à cette âme ardente. A ce même religieux, dont le nom est vénéré en terre acadienne, échet la mission d'être le directeur spirituel de Mère Léonie et le co-fondateur de la Communauté des Petites Soeurs. La vocation de la fondatrice procède de cette unique pensée d'apostolat: se dévouer dans les plus humbles ministères au service des prêtres et des oeuvres sacerdotales. Mais quelques noms et quelques dates serviront de points de repère.

L'Acadie, tranquille village, rappelle sa douce naissance et fait prévoir son existence destinée aux épreuves et aux nobles labeurs. Le couvent de Laprairie lui révélera le mystérieux appel de sa vocation première. Saint-Laurent sera le témoin de sa profession religieuse. A l'orphelinat de New York, elle s'entraînera, dans l'humilité et l'oubli, à la perfection du dévouement. Saint-Laurent à une deuxième reprise, Indiana, puis Memramcook se partageront ses initiatives de zèle et contribueront à faire se préciser sa vocation seconde, couronnement de sa vie religieuse. Ces étapes diverses prouvent bien qu'elle est de sa race. Par obéissance, elle a refait, dans ses randonnées de missionnaire, les itinéraires douloureux qu'avait suivis le peuple-martyr dans ses courses d'exilé ou dans ses odyssées volontaires vers la patrie lointaine, jamais oubliée.

Parmi les différents postes qui lui furent proposés elle opta toujours pour ceux qui réclamaient l'obscur travail manuel. La vision de Nazareth domine en son âme. Honneur aux existences qui, fidèles à elles-mêmes, se développent en ligne droite vers la réalisation du même et divin idéal!

Cet idéal toujours poursuivi, cette fin spéciale et surnaturelle, lui avait fait choisir l'institut de Sainte-Croix précisément "parce que l'on s'y dévouait pour les prêtres en qui elle voyait la personification de Jésus-Christ. Se sanctifier au service des ministres du Seigneur, tel était le but vers lequel s'orientait toute sa vie." Toutes ses options, ses prédilections, la fondation de la Communauté des Petites Soeurs — lorsque la Congrégation de Sainte-Croix décidera de se consacrer exclusivement à l'éducation — s'inspirèrent de cette seule et surnaturelle ambition de pouvoir mieux réaliser sa vocation spéciale: être l'auxiliatrice du sacerdoce royal fondé par le Christ-Rédempteur. Un détail est à remarquer. Vingt années avant que sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus eût déclaré au jour de sa profession solennelle: "Je suis venue pour sauver les âmes et surtout afin de prier pour les

prêtres", Mère Léonie avait proclamé son unique désir de remplir auprès des ministres de Dieu et des futurs lévites, en formation dans les séminaires, l'humble office de Marthe, occupée à tenir la maison de Lazare et empressée autour de la personne du Sauveur.

La mort du Père Lefebvre et des circonstances particulières ne lui permirent pas de voir son Institut érigé canoniquement et définitivement au pays de ses ancêtres, sur la terre d'Évangéline. Dans les vues de la Providence, il était réservé à un autre homme d'œuvres, initiateur fécond, Mgr Paul LaRocque, de vénérée mémoire, de prendre sous sa protection la communauté naissante, de l'installer sur le sol hospitalier des Cantons de l'Est, et de conférer en 1896 l'existence canonique et permanente à l'Institut des Petites Soeurs de la Sainte-Famille.

Le grain de sénévé, jeté en terre sherbrookoise, a fructifié suivant la bénédiction promise à la bonne semence. La fondatrice a terminé sa carrière mortelle le 3 mai 1912. Mais son esprit demeure; il vit dans ses filles spirituelles, formées à l'exemple de la sainte Famille de Nazareth. Depuis 1895, quarante-deux missions, partagées entre vingt diocèses, ont été établies par la vénérable Mère ou par ses religieuses. Presbytères, évêchés, légations apostoliques, collèges, séminaires ont connu les bienfaits de leur dévouement, les prodiges de charité et d'économie qu'elles ont accomplis avec simplicité et discrétion. Mais rien n'arrêta leur développement merveilleux. Les plaines de l'Ouest ont réclamé leurs services. Des capitales, Ottawa, Washington, ont vu essaimer leurs colonies sereines et laborieuses. Etendant encore leur sphère d'action, elles ont établi des missions au soleil doré de la Californie et sous le ciel incomparable de l'Italie, dans le rayonnement de la Rome pontificale.



“LA CATHOLIQUE D’ACTION”

Il y a vingt ans parut la traduction française d'un petit livre espagnol, qui connut en France, en Belgique, en Suisse, au Canada, la grande vogue. Il portait un titre qui, d'abord, parut étrange et qui, bien vite, devint populaire: *le Catholique d'action*.

On en dit beaucoup de bien. Il en fit davantage. Tous les éloges de la presse, des évêques et des hommes d'œuvres se résument en cette phrase qui, mieux que toute autre formule, rend bien l'impression que laissait sa lecture: “C'est le cinquième livre de l'Imitation de Jésus-Christ. Après les quatre livres de la contemplation, voici celui de l'action.” C'était beaucoup dire assurément; mais il suffit à la gloire du “Catholique d'action”, que ce rapprochement se soit imposé.

Le P. Palau, son auteur, a lancé, il y a deux ans, dans les pays de langue espagnole, un second petit livre qui ressemble à l'autre... on voudrait pouvoir dire: comme une soeur, puisqu'il s'adresse aux femmes et qu'il s'appelle: *la Catholique d'action*.

Ce n'est pas un traité du féminisme: ce n'est pas davantage un traité de l'action féminine. Rien n'est plus opposé à la manière du P. Palau. Certes, il y a de l'ordre dans ce petit volume, et de l'unité; mais non pas l'ordre savant d'un traité didactique; non pas l'unité rigide d'un exposé scientifique, non pas même celui d'un discours savamment construit.

Décider une femme, une chrétienne, à l'apostolat, par les motifs les plus élevés et les plus émouvants; guider et soutenir son action, voilà le but unique de ces chapitres courts, à la marche libre, aux phrases incisives, qui ont l'air décousu, mais qui, sans cesse, ramènent la pensée et le coeur au but: être apôtre et l'apôtre du Christ.

"La vérité est une lumière qui nous éclaire; mais l'amour de Dieu, quand il parle par les lèvres d'une personne discrète, sérieuse, aimante, devient un feu qui brûle tout."

Parce qu'il sait cela, le P. Palau ne peut supporter l'idée qu'une femme laisse, par négligence ou inexpérience, se perdre le trésor qu'elle porte en son coeur. C'est pourquoi il n'hésite pas à lui dire, pour son bien, les vérités les plus dures. Il l'estime capable de les porter. Il exècre et flagelle la fausse dévotion, qui concilie la vie mondaine avec les prières, les neuvaines, les confréries, et même le confessionnal.

"O femme, tu dances sur la corde roide: tu cherches à te tromper toi-même... Tu ne veux pas être mauvaise, mais tu ne veux pas non plus être si bonne que tu ne puisses goûter aux joies de celles qui ne sont pas aussi bonnes que toi..."

Surtout le P. Palau montre à la femme ses admirables ressources pour le bien. Il la décide à l'apostolat, car, dit-il, "c'est l'heure de la femme!" Mais il veut que cet apostolat soit intelligent, averti, adapté aux besoins d'aujourd'hui.

"Il ne suffit pas d'avoir de bonnes intentions; il faut encore que l'oeuvre soit bonne, et aussi qu'elle soit bien montée..."

"Il y a plus de ressources d'ordre et de discipline dans une idée profonde bien comprise et bien dirigée que dans mille articles d'un règlement minutieux et sévère..."

Tous ceux qui ont l'expérience des oeuvres retrouveront ici leurs propres observations, notées avec une justesse de pensées et d'expression qui décele un maître.

"Ne confonds pas l'entêtement avec la fermeté et la constance..."

"Ne confonds pas la vie avec le fonctionnarisme mécanisé..."

“La régularité compassée, invariable, aide assurément à l'exactitude, mais elle énerve les énergies de l'âme...”

“Le meilleur traité de l'action, Dieu l'écrit tous les jours dans les oeuvres de la nature...”

“Toute la création visible poursuit chaque jour son oeuvre en travaillant, dirait-on, avec la ferveur et l'entrain d'un débutant...”

Enfin, l'auteur excelle à montrer le lien étroit qui unit l'esprit de zèle à la dévotion vraie :

“O Jésus, soyez mon unique joie dans toutes les joies, et mon unique consolation dans toutes les peines, déboires, désillusions, insuccès ou désenchantements de la vie d'action...”

Voilà qui donnera un peu l'idée de ce petit livre.

Il est classique et audacieux. Il est rude, parfois jusqu'à la brutalité, et il est plein d'onction évangélique. C'est un recueil de pensées, dont la lecture ne lasse pas, parce que, constamment, il est vrai, simple, vécu et que, très souvent, on y rencontre des vues de la plus puissante originalité. Il est d'un maître, et digne de son devancier.

Il faut le lire, non ; il faut, phrase par phrase, et comme goutte à goutte, le savourer. C'est une liqueur forte qu'on absorbe lentement. Alors son arôme nous pénètre, et, au coeur, montent les efficaces vœux.

La Croix.

Charles PARRA, S. J.



DING ! DANG ! DONG !

—Les 20 et 23 juin le Souverain Pontife a tenu un Consistoire privé et public, au cours desquels il a créé deux nouveaux cardinaux dans la personne des archevêques de Malines et de Gnesen et Posen, primats de Belgique et de Pologne. Au Consistoire public il a nommé S. G. Mgr A.-O. Gagnon, évêque de Sherbrooke, et M. le Chanoine Omer Plante, curé de Notre-Dame-de-Lévis, évêque de Doberus et auxiliaire de Québec.

—Mgr Turquetil, préfet apostolique de la Baie d'Hudson, retourne ce mois-ci dans ses missions, en amenant deux nouvelles recrues : le R. P. Armand Clabaut, O. M. I., du diocèse de Lille, et le R. P. Eugène Fafard, O. M. I., qui vient de terminer ses études théologiques au scolasticat d'Ottawa. Un autre du même scolasticat, le R. P. Joseph Rousseau, s'en va au Basutoland, où l'on précédé cinq autres Oblats Canadiens.

—Dom Jamet, bénédictin de Solesmes, a entrepris la réédition des oeuvres de la Vénérable Marie de l'Incarnation. La nouvelle édition comprendra 7 volumes in-8. Le prix de la souscription est de 10 dollars. On voudra bien demander des circulaires

et envoyer les souscriptions à la Rde Mère Secrétaire, Monastère des Ursulines, Québec.

—NN. SS. Grouard et Breynat, O. M. I., en retournant dans leurs Vicariats se sont arrêtés à Saint-Boniface le 22 juin. Ils étaient accompagnés du P. Dubois, économiste général de la Congrégation, des RR. PP. Habay et Falaize, revenant de France, du R. P. Huguerre, nouveau missionnaire, et de quatre nouveaux Frères coadjuteurs français.

—Le R. P. F.-X. Bellavance a été nommé le mois dernier provincial de la province française des Jésuites du Canada. Il succède au R. P. Louis Boncompain. Le nouveau provincial a été six années recteur du collège d'Edmonton. Il est aussi un ancien professeur du collège de Saint-Boniface.

—Le R. P. Uldéric Robert, O. M. I., a succédé au R. P. F.-X. Marcotte, O. M. I., comme recteur de l'Université d'Ottawa. Le nouveau recteur était curé au Cap-de-la-Madeleine.

—L'hôpital de la Miséricorde de Winnipeg vient d'être agrandi d'une aile magnifique qui a coûté \$350,000.00. L'hôpital de Saint-Boniface construit présentement une maison pour ses gardes-malades.

—Le 30 juin le Manitoba a reçu un nouveau voyage de *liaison française*. Nos frères de la province de Québec ont passé la plus grande partie de la journée à Letellier; et visité Winnipeg et Saint-Boniface dans l'après-midi et le soir. A leur retour de la côte, ils ont visité Elie, Saint-Eustache, Saint-François, Saint-Charles, et rencontré à Winnipeg les amis de Riel.

—On a célébré le 3 juillet à Saint-Albert, Alta, le centenaire de la naissance du célèbre Père Albert Lacombe, O. M. I.

—Le 9 juillet on a dévoilé à Lebret, Sask., un monument à l'apôtre des sauvages de la région, le R. P. Joseph Hugonard, O. M. I.

—Le 11 juillet l'excursion de l'Université de Montréal, sous la direction de M. Montpetit, s'est arrêtée à Winnipeg et à Saint-Boniface.



R. I. P.

—M. l'abbé P.-F. Conroy, curé de Moose Jaw, Sask., décédé à New York.

—Rde Mère Marie-de-l'Eucharistie, née Marie Palatin, des Soeurs de Notre-Dame des Missions, ancienne fondatrice des couvents de Grande Clairière, Wolseley et Régina, décédée au Tonkin.

—Dame Vve Bernard Rodrigue, décédée à Saint-Boniface.

—M. et Mme Abraham Guay, décédés à Saint-Vital.

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

C. E. Gaudet, Gérant

J. A. Leduc, Sec.-Trés.

La Cremerie de Saint-Boniface

373, rue Horace - Saint-Boniface

Nous avons besoin d'une plus grande quantité de volailles, oeufs, etc., pour satisfaire notre nombreuse clientèle.

Notre devise:—

"ENTIERE SATISFACTION ET PROMPTE REMISE"

AVIS: — Nous sommes maintenant dans notre nouveau magasin, au no 296, rue Main !

FOURRURES: Emmagasiner - Réparations
Faites sur commande

ANTONIO LANTHIER

Fourreur expert

296 rue Main

Tél.: 21 960

Etabli en 1906

Autrefois à Norwood

Nous achetons les fourrures brutes

A. HUOT

:: TAILLEUR ::

Nous sommes heureux d'annoncer aux messieurs les membres du clergé, que nous avons un département spécial où ils trouveront toujours tout ce qu'il leur

:: :: faudra à des prix très avantageux. :: ::

— Téléphone: 82 670 —

200 AVENUE PROVENCHER

SAINT-BONIFACE, MAN.

J. - A. HEBERT

:: — :: AGENT :: — ::

PACIFIQUE CANADIEN - "SOO LINE"

LIGNE FRANCAISE ET AUTRES

Téléphone 82 595

Angle PROVENCHER ET TACHE

SAINT-BONIFACE, MAN.

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

LE MACARONI OU SPAGHETTI

“IVORY PERFECT”

Fait un plat délicieux les jours maigres.

IL VAUT LA PEINE DE L'EXIGER

Fait avec soin par

H. CONSTANT, St-Boniface

THE WESTERN PAINT Co., Ltd.

Seule maison strictement canadienne-française

Veuillez demander nos prix avant d'acheter vos peintures, vernis, huile, blanc de plomb.

Nous faisons une spécialité de matériaux pour églises et maisons religieuses.

Ernest GUERTIN, propriétaire

121, RUE CHARLOTTE

WINNIPEG

Maison-Chapelle

SAINT-BONIFACE, MAN.

JARDIN DE L'ENFANCE “LANGEVIN”

Pour garçons de 5 à 12 ans.

The Winnipeg Trustee Company of Canada

W. H. Cross	-	-	-	-	-	-	Président
H. Chevrier	-	-	-	-	-	-	Vice-Président
M. J. A. M. de la Giclais	-	-	-	-	-	-	Directeur-Gérant

Il est prouvé qu'au moins neuf sur dix des millionnaires qui meurent confient leurs affaires à une Compagnie de Trust et font leur testament en faveur de la dite Compagnie.

La raison est qu'ils veulent que leurs affaires soient administrées avec soin et aussi que leurs volontés soient respectées, ce qui souvent n'a pas lieu du tout quand ce sont les bénéficiaires qui sont en même temps exécuteurs.

Voyez Fowler pour mieux voir

Meilleures montures
Examen soigné - Parfaites lentilles

FOWLER OPTICAL CO., LIMITED

Téléphone 26 411

294, rue Carlton, à côté du Free Press

DEMANDEZ : —

TÉLÉPHONE : 86 667

M. F. ST-PIERRE

Meubles - Carpettes - Draperies - Etc.

J. A. BANFIELD LIMITED

492, RUE MAIN

WINNIPEG

Terres a vendre

LES TERRES du Manitoba sont reconnues aujourd'hui parmi les plus fertiles de tout l'Ouest Canadien. Non seulement ces terres sont pratiquement inépuisables, mais le climat du Manitoba est tel que le manque total de récolte y est inconnu. Le Manitoba n'est pas soumis comme d'autres provinces de l'Ouest à ces périodes de sécheresse qui souvent rendent les efforts et le savoir-faire des cultivateurs absolument inutiles.

IL Y A aujourd'hui dans toutes les paroisses canadiennes-françaises du Manitoba un assez grand nombre de terres à vendre. Ces terres ont appartenu pour la plupart à des Anglais qui ont émigré dans les villes.

ON TROUVE généralement dans chacune de nos paroisses du Manitoba, église, couvent et écoles françaises. Le nouveau colon canadien-français ne se trouve donc pas en pays étranger lorsqu'il vient au Manitoba. Il rencontre au contraire de ses gens et il peut donner à ses enfants une éducation catholique et française.

LA LISTE suivante donnera une idée du choix des terres à vendre:

St-Laurent, Man.	Aubigny, Man.
St-Georges de ChYteau- guay, Man.	Bruxelles, Man.
St-Jean-Baptiste, Man.	Fannystelle, Man.
St-Léon, Man.	Haywood, Man.
St-Lupicin, (Altamont), Man.	Isle des Chènes, Man.
St-Malo, Man.	La Broquerie, Man.
St-Norbert, Man.	Lac du Bonnet, Man.
Somerset, Man.	La Salle, Man.
Starbuck, Man.	Letellier, Man.
Swan Lake, Man.	Lorette, Man.
Thibaultville, Man.	Mariapolis, Man.
Woodridge, Man.	Morris, Man.
Abbéville, Man.	N.-D. de Lourdes, Man.
Camperville, Man.	St-Pierre, Man.
De Laval, (Fisher Branch), Man.	Otterburne, Man.
Dunrea, Man.	St-Adolphe, Man.
Elie, Man.	Ste-Agathe, Man.
Grande Clairière, Man.	St-Alphonse, Man.
Inwood, Man.	Ste-Anne des Chènes, Man.
Laurier, Man.	St-Claude, Man.
Makinak, Man.	St-Joseph, Man.
McCreary, Man.	Ste-Geneviève, Man.
N.-D. de Toutes Aides, Man.	St-Charles, Man.
Ste-Amélie, Man.	Ste-Claire, Man.
Ste-Rose du Lac, Man.	Ste-Elizabeth, Man.
	St-Eustache, Man.
	St-François-Xavier, Man
	Duck Mountain, Man.

ADRESSEZ-VOUS pour renseignements aux
cures des paroisses ci-haut mentionnées.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DU QUÉBEC